

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4032-2018, Phase 3

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Gazifère Inc. - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2019 et du 1er janvier 2020

COMMENTAIRES DU GRAME

Programmes commerciaux et intégration des mesures en efficacité énergétique

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 24 octobre 2018

MANDAT

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM.

Table des matières

Mandat	2
I. PROGRAMMES COMMERCIAUX.....	4
Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel au marché résidentiel et intégration de programmes en efficacité énergétique	7

I. PROGRAMMES COMMERCIAUX

Au dossier R-4003-2017, le GRAME suggérait que soient combinées les aides financières pour des appareils performants et l'offre de financement pour l'installation de conduites. Une telle combinaison pourrait être avantageuse pour promouvoir le PGEÉ de Gazifère, comme c'est le cas pour celui d'Énergir, dont plus de 62 %¹ des résultats en efficacité énergétique proviennent des ajouts de charges et des nouvelles ventes rattachées aux programmes commerciaux PRC (nouveaux clients de la nouvelle construction, nouveaux clients issus d'une conversion et clients actuels qui effectuent un ajout de volume)² et PRRC (remplacement d'appareil par un client existant).

Ainsi, en comparant les aides octroyées dans le cadre du PGEÉ (Pièce B-0020, Tableau 9) pour les années correspondant à celles engagées pour les PEÉ conjointement avec le PRC, PRRC et CASEP, nous constatons qu'une part importante des résultats du PGEÉ se concrétise lors de la signature contractuelle des PRC, PRRC et CASEP.

Années	PEÉ	PGEÉ	PEÉ/PGEÉ	PRC % Clients	PRRC % Clients
2011-2012	7 048 088 \$	11 123 500 \$	63,36 %	53,52 % ²¹	67,08 % ²²
2012-2013	7 309 159 \$	14 914 900 \$	49 %	51,26 % ²³	64,84 % ²⁴
2013-2014	8 693 345 \$	14 008 900 \$	62 %	53 % ²⁵	76,50 % ²⁶
2014-2015	9 561 559 \$	15 222 900 \$	62%	59,88 % ²⁷	71,72 % ²⁸

Colonne 1 : Total de l'aide financière pour le PGEÉ lorsque les clients adhèrent soit au PRC, au PRRC, ou au CASEP : Données tirées des tableaux fournis en réponse au GRAME.

Colonne 2 : Aides financières pour les programmes en EÉ, données tirées du tableau 9, pièce B-0020, R-3970-2016.

Colonne 3 : Pourcentage relatif de l'aide financière du PGEÉ attribuée aux adhérents des programmes PRC, PRRC et CASEP

Colonne 4 : Pourcentage de clients adhérant au PRC ayant reçu une aide des programmes du PEÉ.

Colonne 5 : Pourcentage de clients adhérant au PRRC ayant reçu une aide des programmes du PEÉ.

Référence : R-3970-2016, [C-GRAME-012](#), p. 17

À titre d'exemple, le GRAME soumet un extrait des suivis réalisés par Énergir, lesquels combinent les aides financières des programmes commerciaux (PRC/PRRC), avec celles du CASEP, ou du PGEÉ :

¹ R-3970-2016, [C-GRAME-012](#), p. 17

² R-3752-2011, [B-0348](#), Évaluation des programmes d'aide financière de Gaz Métro, p. 15

Année 2014-2015: Aides financières engagées

	Nombre incluant au moins un PRC	Nombre incluant seulement un PRC	Nombre incluant seulement un PRC et PEÉ	Nombre incluant seulement un PRC et CASEP	Nombre incluant un PRC et PEÉ et CASEP	Nombre incluant un PRC et PEÉ et/ou CASEP
Total	4480	1797	2386	72	225	2683

	Nombre incluant un PRRC	Nombre incluant seulement un PRRC et PEÉ
Total	1920	1377

	PRC	PRRC	PEÉ	CASEP
Total	13 912 347 \$	4 962 862 \$	9 561 559 \$	716 305 \$

Référence : R-3970-2016, [B-0168](#), Réponse 3.1

Au dossier R-4003-2017, Gazifère indiquait que même si les programmes commerciaux pouvaient éventuellement être commercialement combinés avec ceux du PGEEÉ, cette approche demeurait prématurée :

Deuxièmement, les programmes commerciaux de Gazifère ne sont en place que depuis un (1) an, dans le cadre de projets pilotes d'une durée de deux (2) ans. Les constats résultant d'une analyse de ces programmes ne peuvent donc être que fragmentaires, limitant ainsi la portée et la pertinence d'une telle analyse. Gazifère est d'avis qu'il est préférable d'attendre la fin du projet pilote pour effectuer l'analyse approfondie de ces programmes.

(...)

Même si les programmes commerciaux et les programmes du PGEEÉ de Gazifère pouvaient éventuellement être commercialement combinés pour les secteurs résidentiel, et commercial cette approche demeure pour l'instant théorique et l'analyse annoncée par le GRAME à ce sujet, dans le contexte de la phase 1 du présent dossier, est prématurée et déborde du cadre établi par la Régie dans sa décision précitée. (Nos soulignés)

Référence : R-4003-2017, [B-0112](#), page 3

Considérant la demande de reconduction des projets pilotes pour les programmes commerciaux, Gazifère indique être en accord³ avec l'approche proposée par le GRAME, soit celle de combiner ses efforts en efficacité énergétique avec ses programmes commerciaux, à l'instar de l'offre d'Énergir à la clientèle de ses programmes commerciaux.

³ R-4032-2018, [B-0146](#), Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 3 du GRAME, RDDR no 1.1

La proposition du GRAME s'inscrit dans une approche intégrée de l'offre en efficacité énergétique et de l'offre de programmes commerciaux. Par exemple, le GRAME propose que Gazifère offre une formation sur les programmes en efficacité énergétique à l'équipe de commercialisation des programmes commerciaux, de sorte que ces derniers présentent les opportunités du PGEÉ de Gazifère, dont les aides financières peuvent s'ajouter aux équipements visant les ajouts de charges, mais également aux autres équipements déjà en fonction chez ces clients.

Réponse 1.1 : Gazifère est d'accord avec l'approche proposée par le GRAME. En effet, la transformation du mode de gestion du PGEÉ qui est présentement en cours a permis d'intégrer complètement la mise en marché des programmes d'efficacité énergétique dans les activités usuelles de l'entreprise (ventes, formation des partenaires, communication, etc.). Ainsi, Gazifère veille à présenter l'ensemble des offres disponibles, à ses clients et partenaires.

Cela étant dit, contrairement à Énergir, le PGEÉ de Gazifère n'inclut pas de programmes destinés à la clientèle de la nouvelle construction dans le secteur résidentiel. Il n'est donc pas possible de combiner les programmes commerciaux destinés à la nouvelle construction et ceux du PGEÉ, même si l'approche combinée est maintenant en place pour tous les programmes. (Nos soulignés)

Référence : R-4032-2018, [B-0146](#), Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 3 du GRAME, RDDR no 1.1 (nos soulignés)

Le GRAME comprend que l'offre en efficacité énergétique pour le secteur résidentiel est limitée, seul deux programmes en efficacité énergétique sont offerts pour la clientèle existante :

- Échangeur d'air avec récupération de chaleur (47.6) : Encourager l'installation d'échangeurs d'air avec récupération de chaleur dans les logements existants, en remplacement d'échangeurs d'air standards (R-4043-2018, [B-0067](#));
- Chauffe-eau sans réservoir à condensation (47.5) : Encourager l'installation de chauffe-eau sans réservoir à condensation, en remplacement d'équipements avec une efficacité standard. (R-4043-2018, [B-0067](#))

Cependant, Gazifère indique *intégrer complètement la mise en marché des programmes d'efficacité énergétique dans les activités usuelles de l'entreprise*⁴.

⁴ R-4043-2018, [B-0146](#), R.1.1

À cet égard, le GRAME est satisfait de la position de Gazifère, soit d'intégrer les offres de ses programmes commerciaux avec celles de son PGEÉ. Par ailleurs, le GRAME fera des représentations en phase 4 du présent dossier (lors de l'examen du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère) et/ou au dossier R-4043-2018 concernant cette intégration pour en vérifier les résultats préliminaires. Il fera également des représentations sur l'absence de programmes en efficacité énergétique pouvant viser les équipements relatifs à la diversification de l'utilisation du gaz naturel au marché résidentiel.

Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel au marché résidentiel et intégration de programmes en efficacité énergétique

À titre de complément sur l'intégration des programmes et mesures en efficacité énergétique et des programmes commerciaux, le GRAME soumet ci-dessous les informations fournies par Gazifère au présent dossier.

Concernant le suivi des programmes commerciaux déposé en Phase 2⁵ pour le segment du programme dédié aux immeubles multilogements, Gazifère précise au GRAME l'efficacité énergétique des chaudières installées :

Réponse 1.2 : Les chaudières installées au 415 et 425, rue de l'Atmosphère affichent une efficacité énergétique de 95 %.

Référence : R-4032-2018, [B-0146](#), Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 3 du GRAME, RDDR no 1.2

Considérant l'ajout de chauffe-piscine pour le marché résidentiel, Gazifère indique ne pas avoir exploré la possibilité d'offrir des minuteries pour favoriser une utilisation efficiente des chauffe-piscines :

Réponse 1.3 : Non, cette option n'a pas été évaluée. À noter que lors de la préparation du PGEÉ 2018, Dunsy Expertise en Énergie a effectué une revue des programmes de 8 distributeurs gaziers en Amérique du Nord afin d'identifier de nouvelles mesures potentielles. Aucun des distributeurs consultés n'offre ce type de mesure. (Notre souligné)

Référence : R-4032-2018, [B-0146](#), Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 3 du GRAME, RDDR no 1.3

Pour ces questions, le GRAME fera ses représentations en phase 4 du présent dossier, soit lors de l'examen du PGEÉ 2019-2020 et/ou au dossier R-4043-2018.

⁵ R-4032-2018, [B-0056](#)

Pour les autres appareils (BBQ, foyer, cuisinière, sècheuse, chauffe-eau), Gazifère indique au GRAME ne pas avoir évalué spécifiquement l'ajout d'incitatifs pour des équipements performants, bien qu'elle soit favorable à évaluer la possibilité de limiter l'aide financière à des équipements à haut rendement énergétique pour les foyers et les chauffe-eaux :

Réponse 1.4 : Gazifère n'a pas évalué spécifiquement cette option.

Toutefois, différentes contraintes limitent la portée des interventions pouvant être menées par le distributeur sur les appareils périphériques. Par exemple, dans le cas des BBQ et des cuisinières, il n'existe aucune certification pour l'identification des appareils efficaces.

Par contre, en ce qui concerne les foyers et les chauffe-eau, Gazifère serait prêt à évaluer l'option de limiter l'aide financière attribuée dans le cadre des programmes commerciaux à des équipements à haut rendement énergétique. (Notre souligné)

Référence : R-4032-2018, [B-0146](#), Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 3 du GRAME, RDDR no 1.4

Considérant la [Politique énergétique 2030](#), laquelle privilégie une économie faible en carbone⁶ ;

Considérant le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020⁷, qui prévoit une cible de réduction des émissions de GES de 20 % par rapport à 1990 à l'horizon 2020 au Québec ;

Considérant la Politique énergétique 2030, laquelle identifie une cible d'amélioration de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée⁸ ;

Considérant l'ouverture de Gazifère, le GRAME recommande que soit évaluée, à même le projet pilote dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel, l'option de limiter l'aide financière attribuée à des équipements à haut rendement énergétique pour les foyers et les chauffe-eaux ;

Le GRAME recommande la reconduction des projets pilotes visant les programmes commerciaux pour 2019 et 2020 selon les mêmes modalités, mis à part la recommandation concernant les équipements à haut rendement énergétique.

⁶ [Politique énergétique 2030](#), page 10

⁷ [Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020](#), page 44

⁸ [Politique énergétique 2030](#), page 12